

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2019

L'an deux mil dix neuf  
Le sept juin à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, François LIGNEY Stéphane BENYAMINE, Florent SOULARUE, Roland FONTAINE, Didier PIETTE, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Laurent ESCRIVA Mesdames : Claudine RICOU, Nadine PERRIN, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA,

Absente excusée : Valérie PRAT procuration à Laurent ESCRIVA

Monsieur Filipe MARTINS est désigné comme secrétaire.

Puis lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## **TRAVAUX ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement des travaux de l'école

## **PRESENTATION PROJET PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications d'un permis de construire.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas approuver ces modifications.

## **DEVIS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société ALAIN Electricité pour l'alimentation électrique des caméras au stade ainsi qu'un visiophone à l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de la société ALAIN Electricité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société ALEXANDRE pour déplacer la cuve à fioul de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de la société ALEXANDRE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société JM ELEC pour changer les luminaires de l'école et de la salle des fêtes en led.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de la société JM ELEC et de faire une demande pour bénéficier du fonds de concours de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société VIBRO VALLOT pour refaire la clôture à l'arrière de l'école suite aux travaux ainsi que des lisses au stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de la société VIBRO VALLOT

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un devis de la société JCB pour le changement de certains panneaux de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de la société JCB.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un devis de la société SAUR pour le passage d'une caméra dans les canalisations d'eaux pluviales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de la société SAUR.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'association Planète Cœur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de refuser la demande de subvention.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Christian JAROSZ informe le conseil municipal d'un souci de places au centre de loisirs de Villiers Le Mahieu. Il est décidé de se renseigner pour d'autres centres de loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.